



Location en autoentrepreneur

Par **amiermon**, le **15/11/2016** à **09:00**

Bonjour

Je souhaite monter un activité secondaire à mon emploi salarié, je souhaite mettre en location une borne photo d'animation de mariage et en complément vendre des cadres photo et boites personnalisées, j'ai pensé à l'autoentreprise mais je me suis rendu compte que la location était interdite sauf si elle est accessoire et connexe à une activité commerciale.

Pensez vous que le fait de me mettre en mixte (prestation de service d'un côté et vente de l'autre) me permette de me mettre en autoentrepreneur?

Et compte tenu du fait ce n'est pas du gros matériel peut on jouer sur le fait que c'est accessoire ou non? peut on jouer sur la notion de matériel?

merci de votre aide